

## **ARRETE ARS Grand Est n°2026-0568 du 03 février 2026**

### **Relatif à la composition du comité consultative d'allocation des ressources, section pour les services d'accueil des urgences**

**La Directrice Générale  
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** le code de la sécurité sociale et notamment ses articles L 162-23 à L 162-23-11, R 162-29 et R 162-29-3 ;
- VU** le décret n° 2021-216 du 25 février 2021 relatif à la réforme du financement des structures des urgences et des structures mobiles d'urgence et de réanimation ;
- VU** le décret du 21 mai 2024 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé du Grand Est - Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL ;
- VU** l'arrêté ARS n° 2025-4301 du 29 décembre 2025 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Délégués Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

---

### **ARRETE**

---

**Article 1 :** La section du comité consultatif d'allocation des ressources chargé d'émettre un avis pour les activités de médecine d'urgence est composée de 17 membres répartis comme suit :

- Représentants des fédérations hospitalières nationales :

	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
<b>Fédération Hospitalière de France</b>	M. Pierre BOILEAU	
<b>Fédération Hospitalière de France</b>	M. Thierry GEBEL	Mme Sophie TRUCHET
<b>Fédération Hospitalière de France</b>	M. Jules LITVINE	M. Paul SAUVEPLANE
<b>Fédération Hospitalière de France</b>	Mme Justine PATE-MADESCLAIRE	
<b>Fédération Hospitalière de France</b>	M. Joël BUFFA	M. Fabrice GOBERT
<b>Fédération Hospitalière de France</b>	Mme Corinne KRENCKER	
<b>Fédération Hospitalière de France</b>	M. Jean-Marie WOEHL	
<b>Fédération de l'Hospitalisation Privée</b>	Mme Emma POIRET	Mme Christelle RAUCHS-FEBVREL
<b>Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés solidaires</b>	M. Julien DENIS	<b>M. Loïc PENNANECH</b>
<b>Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés solidaires</b>	<b>M. Samuel VILCOT</b>	M. Sylvain DEROUET

- Représentants des associations professionnelles nationales des médecins urgentistes :

	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
<b>SAMU - Urgences de France</b>	Pr Tahar CHOUIHED	
<b>SAMU - Urgences de France</b>	Dr Mathieu OBERLIN	
<b>Syndicat national des urgentistes de l'hospitalisation privée</b>	Dr Alexandre BUSCAL	Dr Thomas JEANMAIRE
	Dr Céline MORETTO	
	Dr Yannick GOTTWALLES	

- Représentants des associations d'usagers et de représentants des familles, spécialisés dans le domaine d'activité des usagers :

	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
<b>France Association Santé</b>	Mme Angèle RATZMANN	
<b>France Association Santé</b>	Mme Josette BURY	

**Article 2 :** Les membres désignés pour participer au comité consultatif d'allocation des ressources, section soins médicaux et de réadaptation sont nommés ou désignés pour une durée de 5 ans.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télerecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et par délégation,  
Le Directeur de l'Offre de Soins

Monsieur Thomas TALEC

